

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 21 MAI 2015

Etaient présents (es) Mesdames, Messieurs :

Jean-claude AUDRAIN, section de BREHAN,
Alain BENOÎT, section de CAMPENEAC,
Henri CHEMIN, section de STE ANNE D'AURAY,
Joseph de GHELLINCK, section de LA TRINITE SUR MER,
Christiane GUARCH, section de NEULLIAC,
Serge HANUS, section de PLUMERGAT,
Raymond HENRIO, section de MOREAC,
Claude LE TOHIC, section de PONTIVY,
Raymond MADDI, section de VANNES ,
Michel MAZURET, section de STE ANNE D'AURAY,
Jacques MARAIS, section de PLOEMEUR,
René MUGNIER, section de VANNES,
Jean PELARD, section de CAMPENEAC,
Francis PLANCKE, section de MERLEVEZ,
Paul QUERO, section de BREHAN,
Albert RICHARD, section de LORIENT,
Jean VALLOIR, section de CARNAC,

Invité :

Georges AUDUREAU, section UNC PONTIVY,

Etait absente excusée :

Marie-Claire LETURGIE, section de SAINTE ANNE D'AURAY, pouvoir Henri CHEMIN

Absent :

Jean-Yves HILIQUN, Président section d'ARRADON,

Le Conseil d'administration s'est réuni sur invitation -email- en date du 21 avril 2015.

Henri CHEMIN ouvre la séance à 9 h 00.

Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence, tout particulièrement à la mémoire des adhérents décédés entre les deux conseils d'administration.

Il remercie les administrateurs présents et excuse les absents.

Il passe la parole à René MUGNIER.

René MUGNIER fait lecture de l'ordre du jour. Il demande l'approbation du compte rendu du dernier CA du 12 mars 2015.

Albert RICHARD prend la parole pour souligner qu'il fallait ajouter une explication à son refus et à celui de Claude LE TOHIC de faire paraître une annonce dans les journaux Ouest-France et Le Télégramme à l'occasion de notre Congrès dans le cadre

du recrutement et sur proposition de Francis PLANCKE. A son avis, cette opération était trop onéreuse.

Claude LE TOHIC rappelle qu'il a fait parvenir à tous un droit de réponse sur ce point. En effet, il était contre également, ce qui est un droit ? Il s'interroge. Il a transmis également par ce droit de réponse quelques pistes de recrutement.

Henri CHEMIN demande si nous devons supprimer cet encadré et s'il y a d'autres modifications demandées.

Les explications étant claires, il n'est pas demandé de modifier le compte-rendu.

Toutes les demandes de décorations passent par la fédération et par la commission récompenses internes. contre 0, abstention 0, point approuvé.

Georges AUDUREAU et Henri CHEMIN font un point de l'affaire UNC PONTIVY. En conclusion : l'UNC a eu le courage de dénoncer, laissons faire la justice.

Vote : contre 1, abstention 0, pour 18.

René MUGNIER adresse aux nouveaux élus les félicitations : Christiane GUARCH, Jean-claude AUDRAIN et Paul QUERO. Il demande à Michel MAZURET, élu, de bien vouloir l'excuser d'avoir omis de le citer lors de la transmission des résultats à l'assemblée générale de BREHAN.

Paul QUERO commente son bilan comptable du Congrès du 25 avril 2015. Celui-ci est déficitaire, principalement dû au fait que le car provenant de ST DOLAY et NIVILLAC est arrivé juste avant le départ pour la visite du château de Josselin et que les dames sont reparties aussitôt. Le nombre de casse-croûte prévu était trop important (70) seuls une trentaine ont été vendus. Il a dû également rembourser des repas au dernier moment. Pour pallier à ce dernier point, il suggère que soit indiqué sur les bulletins d'inscription que les annulations doivent parvenir au plus tard au début de la dernière semaine de l'évènement et dans tous les cas au maximum 3 jours avant. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'être remboursé, sauf cas de force majeure (maladie, décès...)

En conclusion, il demande simplement ce qui avait été convenu et rien de plus, c'est-à-dire le remboursement de la visite (4 € par participant) et la gerbe commandée au nom de la fédération, soit un total de 612.20 €.

Henri CHEMIN adresse ses félicitations sur l'organisation à la section de BREHAN.

Albert RICHARD transmet son mécontentement sur le déroulement de la remise des décorations internes, elle s'est déroulée à l'écart.

René MUGNIER demande à Henri CHEMIN où en est-on avec l'UNC PARIS au sujet des assurances concernant la réparation des trois drapeaux cassés : 2 de la section de Plumergat et 1 de la section de Cournon.

Henri CHEMIN indique qu'une franchise de 500 € par sinistre est appliquée.

Cependant, nous avons une obligation morale pour la réparation de ces drapeaux. Le paiement sera effectué par la Fédération départementale comme convenu le jour de l'incident. Il demande que soit déposée une demande de subvention auprès du député Philippe LE RAY et du Maire de Plumergat. Même procédure pour la section de Cournon. Si une aide financière est obtenue par les sections, ces dernières s'engagent à reverser à l'UNC 56 les éventuelles subventions obtenues.

René MUGNIER s'interroge de savoir comment les bénévoles et la salariée sont couverts dans le cadre de leurs déplacements au titre de l'UNC. Les administrateurs ne sont couverts que pour les risques au tiers. C'est pourquoi, Albert RICHARD a demandé que les « convocations » soient intitulées « invitations ». La salariée est couverte dans le cadre trajet-travail.

Les demandes de secours des veuves : il y a un dossier litigieux à traiter. Le principe est rappelé : pas de secours à une personne ne faisant plus ou pas partie de notre association. Henri CHEMIN va préparer un courrier en ce sens à la section concernée. Pour ce dossier, le CA accepte, à titre exceptionnel, une régularisation pour 2015 et dans ce cas le dossier sera recevable.

Il rappelle : l'UNC PARIS consacre chaque année 130 000 € sur ses fonds propres dans le cadre des secours : 100 000 € pour les ressortissants de l'ONAC et 30 000 € pour les adhérents non ressortissants de l'ONAC (Soldats de France).

Il faut produire des documents à l'appui des demandes : 3 derniers relevés bancaires, relevé d'imposition sur les revenus, taxes foncière et habitation, etc.

Il faut souligner que les veuves se trouvent souvent en dessous du seuil de pauvreté (987 €).

Il y a un autre problème : parfois, ceux qui ont économisé sont sanctionnés par rapport à ceux qui dépensent sans compter.

René MUGNIER demande de valider les travaux couloir + bureau pour un montant de 3 508.51 € H.T. La réfection des sols sera envisagée l'année prochaine. En plus des travaux de peinture un siège sera changé. Il demande des volontaires pour la préparation aux travaux et pour la fermeture du bureau en fin de journée. Durée des travaux prévue : 1 semaine à partir du 8 juin.

Les courriers relatifs aux paiements émis par le trésorier départemental au nom de la fédération ne sont pas répertoriés au bureau départemental. Sylvie LE FLOCH n'ayant pas l'information, elle retransmettra les éventuelles questions au trésorier avec un numéro de téléphone pour réponse, en mettant en copie le président et le secrétaire général.

Il est procédé aux élections du bureau et attribution des fonctions, par vote à main levée, à l'unanimité. cf. tableau joint. Le bureau est reconduit dans ses fonctions.

Georges AUDUREAU est désigné vérificateur aux comptes.

Jean VALLOIR souligne qu'il n'y a pas d'article sur les AFN, adhérents les plus nombreux, sur le site internet.

Henri CHEMIN va récupérer un texte au niveau national. Il demande à Georges AUDUREAU de renvoyer son article mais qui paraîtra dans « billet d'humeur ».

Francis PLANCKE demande à Georges AUDUREAU d'envoyer un article plus généraliste, moins orienté politiquement.

Francis PLANCKE demande qu'il soit réalisé un organigramme, format italien, suivant le modèle national où apparaîtront les noms des administrateurs avec leur adresse mail respective. Il sera mis sur le site. Attention, pas de numéro de téléphone personnel.

Il demande la mise à jour du répertoire des Présidents de sections par secteurs avec leurs adresses mail.

Il demande à refaire un article sur les Soldats de France car l'article figurant sur le site est celui de l'UNC 29.

Il demande de lui faire parvenir des articles accompagnés de photos pour étayer les lieux de Mémoire : ST MARCEL, Monument AFN de VANNES, etc. sur le site internet. taille des photos : 411 de hauteur et 1280 de largeur.

Le site a été mis en place en juillet 2014. Son coût d'hébergement est inférieur à 50 € par an. Il a connu un vrai démarrage à compter de novembre avec 1619 visites, 2446 en décembre et 2720 en mai. Il souhaite parvenir à 4000 visites mensuelles. Les visiteurs viennent principalement prélever les documents.

Jean-claude AUDRAIN a apporté les photos du Congrès sur deux clés USB qu'il remet à Francis PLANCKE.

Francis PLANCKE demande à Henri CHEMIN où en est la mise en place du lien entre le site UNC 56 et le site national. Il va réinterroger PARIS à ce sujet.

Sur la demande de René MUGNIER la nomination de Jean VALLOIR secrétaire général honoraire est acceptée à l'unanimité.

Jean VALLOIR demande à être destinataire, en copie, ainsi que Christiane GUARCH, des mails adressés à René MUGNIER.

Henri CHEMIN transmet quelques dernières informations. Un mail évoquant le projet d'édification sur l'île d'Aix d'une stèle à la gloire de quelques membres du FLN est arrivé. Le siège enquête sur la véracité de ce projet car il faut savoir que les autorités algériennes sont plus préoccupées actuellement par la lutte contre les intégristes.

Après la cérémonie du 9 mai à CAUDAN, les porte-drapeaux sont mécontents : le ministre est arrivé en retard et s'est retiré une demi-heure pour prendre un café.

Pendant ce temps les porte-drapeaux attendent. Un car était disponible pour les porte-drapeaux du secteur de Lorient car ils avaient une autre cérémonie à suivre.

Une cérémonie en mémoire des combattants 14/18 est prévue le 4 juin à VANNES au plateau de La Garenne.

Le Souvenir Français a un nouveau représentant national. Il s'agit de l'ancien Directeur de cabinet de l'actuel SEDAC.

Concernant l'entrée au Panthéon de Jean ZAY, le siège de l'UNC prépare un communiqué qui sera transmis aux Présidents de sections. Les associations patriotiques, ainsi que l'ASAF, avaient transmis trois autres propositions au Président de la République, dont des femmes, afin de revenir sur la décision du gouvernement.

Le Souvenir Français ne s'oppose pas à Jean ZAY, comme il a pris position officiellement en faveur du 19 mars.

Dans le cadre du centenaire de l'UNC, Francis PLANCKE précise qu'il faudrait au moins que les 90 sections environ, des 90 départements, envoient chacune 2 drapeaux pour défiler aux Champs Elysées, ou si cela est trop difficile pour les anciens porte-drapeaux une cérémonie à l'Arc de Triomphe et que le siège prenne en charge leur transport.

Avant de clore la réunion, René MUGNIER précise que désormais les invitations aux Administrateurs sont transmises par email.

Albert RICHARD demande la définition des Soldats de France car chaque section étant autonome et ayant ses propres statuts, il n'y a pas de copie uniforme et complète.

Henri CHEMIN rappelle qu'il a voulu modifier les statuts départementaux il y a 6-7 ans. Un Soldat de France = toute personne ayant porté l'uniforme ou assurant la sécurité des biens et des personnes, soit issue des pompiers, de la police, de la croix rouge, un(e) élu(e) , mais aussi descendant ancien combattant et nous sommes tous descendant d'anciens combattants.

Il précise qu'au niveau national, Patrick ALLIX, administrateur national et président de l'UNC 22, travaille à la refonte des statuts et du règlement intérieur.

Le conseil d'administration est levé.

Henri CHEMIN
Président Départemental
UNC AEVOG du Morbihan

René MUGNIER
Secrétaire Général
UNC AEVOG du Morbihan